

Le tableau 13 résume la situation de la dette nationale (intérêts et chiffre de la dette) en 1957-1966. On trouvera dans les *Comptes publics du Canada* des détails sur la dette non échue et les bons du Trésor en cours et des renseignements sur les nouvelles émissions de l'État. Ils sont résumés dans la publication du B.F.S., *Federal Government Finance, Revenue and Expenditure* (n° de catalogue 68-211).

### 13.—État sommaire de la dette publique et des intérêts afférents, années terminées le 31 mars 1957-1966

NOTA.—Les chiffres comparatifs depuis 1867 figurent au tableau correspondant des *Annaires* précédents à compter de l'édition de 1942.

Année terminée le 31 mars	Dette brute	Actif productif net	Dette nette	Dette nette par habitant <sup>1</sup>	Augmentation ou diminution de la dette nette durant l'année	Intérêt payé sur la dette	Intérêt payé par habitant <sup>2</sup>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1957.....	18,335,797,515	7,328,146,357	11,007,651,158	862 71	-272,717,806	620,189,398	32.35
1958.....	18,418,541,848	7,372,267,958	11,046,273,890	646 74	35,662,732	539,207,260	32.46
1959.....	20,246,773,669	8,568,383,809	11,678,389,860	667 99	632,115,970	606,615,887	35.52
1960.....	20,988,367,010	8,897,173,007	12,089,194,003	676 51	410,804,143	735,630,175	42.08
1961.....	21,602,536,960	9,165,721,865	12,437,115,095	681 93	347,921,092	756,664,228	42.34
1962.....	22,907,814,464	9,679,877,419	13,228,137,045	712 34	791,021,950	802,919,207	44.02
1963.....	24,790,279,890	10,879,509,718	13,919,769,972	726 65	691,632,927	881,598,898	47.47
1964.....	25,923,733,116	10,853,582,664	15,070,149,452	783 39	1,150,379,480	954,543,790	50.52
1965 <sup>3</sup> .....	28,573,425,709	11,068,953,165	15,504,472,544	792 22	434,323,092	1,012,097,143	52.62
1966.....	27,599,430,858	12,054,982,998	15,543,447,855	780 83	38,975,321	1,077,295,513	55.05

<sup>1</sup> D'après les estimations officielles de la population au 1<sup>er</sup> juin de l'année indiquée. <sup>2</sup> D'après les estimations officielles de la population au 1<sup>er</sup> juin de l'année précédant immédiatement l'année indiquée.

### Sous-section 3.—Recettes fiscales

L'incidence de l'impôt fédéral est étudiée à la section 2. La présente sous-section renferme la statistique des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, de l'impôt sur les biens transmis par décès et des droits et taxes d'accise; les recettes douanières, qui constituent un poste à elles seules des *Comptes publics du Canada*, ne sont pas données ici.

#### Impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés

La statistique des perceptions est recueillie au moment où s'effectuent les paiements et est donc à jour. Plus de 85 p. 100 des contribuables sont des salariés dont presque tout l'impôt est déduit à la source par l'employeur. Tous les autres doivent acquitter la presque totalité de leur impôt durant l'année d'imposition. En conséquence, presque tout l'impôt est perçu au cours de l'année durant laquelle le revenu est gagné et il n'en reste qu'une petite part à payer au moment de la déclaration. Les perceptions pour une année donnée comprennent les retenues à la source et les versements échelonnés sur douze mois, soit une période qui chevauche deux années d'imposition ainsi que divers paiements de fin d'année pour le début d'une année financière et la fin de la précédente. Par conséquent, il n'y a pas de comparaison très étroite entre ces perceptions et la statistique d'une année d'imposition en particulier. Comme on obtient peu de renseignements au sujet du contribuable au moment où il s'acquitte de son impôt et comme le chèque de l'employeur représente souvent l'impôt de centaines d'employés, on ne peut rattacher les paiements à la profession ni au revenu du contribuable; seules les déclarations d'impôt permettent d'établir ce classement. Toutefois, correctement interprétée, c'est-à-dire en fonction de la structure actuelle de l'impôt et des facteurs susmentionnés, la statistique des perceptions indique la courbe du revenu avant même que la statistique soit définitivement établie.

Le tableau 14 indique les perceptions de la Division de l'impôt du ministère du Revenu national pour les années financières terminées le 31 mars.